cet endroit à cause du chômage, et au milieu même de notre ville, à Mouvaux, à une hauteur maximum de 4 m. 60. Parmi les artilleurs qui se baignaient, il en était deux, Savary et Vandrotte, qui savaient nager plus ou moins ; aussi ne hésitèrent-ils pas à se hasarder jusqu'au milieu du canal.

Tout d'un coup Vandrotte le premier disparaît et bientôt Savary en fait autant.

Terrifiés à cette vue, leurs camarades remontent en toute hâte sur la rive et sans prendre même le temps de se vêtir entièrement, poussent appeler au secours. Aucun d'eux n'a osé s'aventurer dans la rivière, car nous l'avons déjà dit, ils ne savaient point nager.

Des sauveteurs arrivent, se portent en accours des infortunés et les ramènent sur la berge.

Les soins leur sont donnés, mais il est trop tard, l'asphyxie est complète. Il paraît d'ailleurs que tous deux venaient de manger quand ils se sont jetés à l'eau et qu'ils ont été frappés d'une congestion. Savary était originaire d'Anzin, près Douai. L'autre, Vandrotte, était des environs d'Arras.

Trois deux avaient été appelés pour un an, à titre de 1ll-Pensé, mais ils n'avaient plus que trois mois de service à faire.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 29 Juin

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

JULLE

Procès de presse. — Le tribunal a rendu hier son jugement sur l'action intentée par M. Delaporte, administrateur du *Réveil du Nord* à M. Bolnet, gérant du *Lillois*. Le journal le *Lillois* est condamné à 25 fr. d'amende, 25 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement en tête de son plus prochain numéro, sous peine d'une amende de 5 fr. par numéro de retard.

Autres condamnations. — Jules Dever, 15 jours de prison et 600 fr. d'amende ; Joseph Marage, 3 jours et 500 fr. avec application de la loi Bérenger ; Alexis Verschueren, 5 jours et 600 fr. ; Ad. Bécoque ; Auguste Gobiale, 1 an et 500 fr. ; Pierre Bertelot, 3 jours et 500 fr. pour fraude ; Jules Salvège, 1000 fr., fraude aux contributions indirectes ; Désiré Corbisier, 3 jours, vagabondage ; Henri Mercier, 2 mois, vol et vagabondage ; Gustave Vanhoeke, 1 mois et 5 fr., rébellion, outrage, bris ; Jean Van Romper, 1 mois, infraction à un arrêté d'expulsion.

Me GODRAND.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées

Le tribunal, dans son audience de mercredi 29 juin, a adjugé les propriétés suivantes :

1° Pièce de terre sise à Comines, adjugée en réunion à Me Boitel pour la somme de 24,000 fr.

Une pièce de terre, contenance 18 ares 80 centiares, sise à Bousbecque, au lieu dit : « Aux moulins de Belsen », mise à prix 400 fr., adjugée à Me Boitel pour la somme de 400 fr.

Deux pièces de terre, sises à Linselles, au lieu dit : « Le Gaire », mises à prix 400 fr., adjugées en réunion à Me Boitel pour la somme de 800 fr.

Une pièce de terre, sise à Linselles, d'une contenance de 49 ares, 90 centiares, mise à prix 100 fr., adjugée à Me Boitel pour 2,000 fr.

Une pièce de terre sise à Comines au lieu dit : « Ferme du Ile », d'une contenance de 1 hectare 40 ares 60 centiares, mise à prix 100 francs, adjugée à Me Boitel pour la somme de 1,000 fr.

Trois pièces de terre, sises à Comines, adjugées en réunion à Me Bulteau, pour la somme de 12,000 francs.

Une maison, sise à Lille, rue de l'Hôpital Militaire, 89, mise à prix, 15,000 fr., adjugée à Me Boitel pour la somme de 20,500 fr.

Une maison sise à Lille, rue Solférino, 106, mise à prix, 5,000 fr., adjugée à Me Boitel pour la somme de 20,000 fr.

Une maison à usage de commerce, sise à Lille rue du Marché, 4, mise à prix : 1000 fr. adjugée pour la somme de 4000 fr. à Me Godron.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du 29 juin

Présidence de M. Vibert, conseiller à la cour d'appel de Douai — Ministère public : M. Lefrançois, procureur de la République.

1re affaire. — **Vols qualifiés.**

Le 1er janvier 1893, le nommé Saint Henri, entrait au couvent de Notre-Dame-de-Pitié, à Neuville-sous-Montreuil et y était bientôt admis en qualité de postulant.

Dans le journal du 30 avril, avait appris qu'une somme importante devait se trouver dans le bureau du frère Boulanger, directeur de l'imprimerie. Il accusa forma le projet de s'en emparer et de prendre la fuite.

Le soir, il quitta sous un prétexte futile un office qui retenait à la chapelle tous les religieux, monta dans sa cellule où il revêtit des habits civils, descendit le long d'un corridor, s'empara sur une marquise qui le conduit à une fenêtre du bureau du frère Boulanger et coupa avec un diamant dont il avait en soin de se munir, une partie de la vitre d'un carreau. Ayant ainsi réussi à ouvrir l'espagnolette, il put s'introduire dans le bureau en escaladant le mur d'appui.

Après avoir fait à Lille, un grand nombre de découpures dans le bois de bombe où était renfermé l'argent, il put mettre la main sur une somme de 1741 francs dont il s'empara avec laquelle il s'enfuit, emportant aussi une montre et un manteau qui ne lui avaient été confiés qu'à titre de prêt à usage, et une couverture appartenant à l'établissement.

A Rouen où il se rendit d'abord, Seer, se livra pendant plusieurs jours à des débauches de toutes sortes ; il continua ensuite à Paris ses débauches.

Enfin le 8 mai 1893, à bout de ressources, ayant dîné rue Fargeau, il se rendit au restaurant de Paris où repas dont la note impayée s'élève à 18 fr. 50, et au moment de la régler lors de sa profondément endormi il décharges trois coups en l'air.

Arrêté aussitôt, il avoue tout ce qui précède, sans reproches au commissaire de police.

Il a persévéré dans ses aveux durant le cours de l'information.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires mais il résulte des renseignements recueillis sur son compte qu'il a été condamné par les divers parents chez lesquels il a été occupé.

Défenseur : Me Goujon, Avocat de Boulogne.

Je suis innocent. — **Acquitté.**

Jean-Baptiste Vinatier, âgé de 48 ans, journalier à Grand-Fort-Philippe.

Le 13 mai dernier au matin, on trouvait sur une palissade d'yeu, à quelques centaines du village de Grand Fort Philippe, le cadavre du nommé Jean-Baptiste Vinatier. Divers indices faisaient croire à un meurtre violent. Les enquêtes ont démontré que Vinatier avait été étranglé, que par suite une violence exercée le cerveau du malheureux avait été brisé et qu'il en était résulté une asphyxie rapide.

La notoriété publique a rapidement mis en relations coupables avec la femme Bécoque qui vivait depuis quelques temps adultère de son mari. Vinatier avait été trouvé à plus de distance de la maison habitée par cette femme, en supposant de l'eau vraisemblable avait été commise par l'accusé Coutelle, après avoir tué d'abord qu'il était parvenu à se faire jeter dans la nuit du 12 au 13 mai, le nommé Coutelle qu'il était l'auteur de la mort de Vinatier.

Le 12 mai dans la soirée, l'accusé s'était embusqué près de la maison habitée par sa femme et de la surprendre avec son amant. Vers 10 heures et demie, les ayant vu causer ensemble, il s'était vivement vers eux. Sa femme prenant la fuite, il prit la fuite et une vive querelle s'était engagée entre Bécourt et Trédigny qui en étaient venus aux mains. L'accusé avait terrassé Trédigny l'avait saisi par sa cravate et lui avait serré la gorge jusqu'à ce qu'il fut complètement raide.

Contrairement à la version de l'accusé, la femme Bécourt soutient que le 13 mais elle n'a pas vu Trédigny et vient de nous dire qu'elle ne l'a pas vu depuis deux mois. Elle demeure et qui coucherait dans sa chambre, est confirmé cette allégation.

Défenseur : Me Bellanger.

FAITS DIVERS

Scènes et incidents de la mer

Histoire vraie

Un fils unique sauvé et rendu à sa mère

L'acte charitable d'un étranger sauve une vie

Un ex-Consul des Etats-Unis en France raconte les faits suivants : « Lors de mon dernier voyage aux Etats-Unis, sur un des bateaux de la Compagnie générale transatlantique, il y avait deux ou trois jours que nous avions quitté le port quand je remarquais sur le pont un jeune homme s'apportant par des béquilles et dont le visage semblait se tremper avec beaucoup de peine et de souffrance ; il était bien mis et son visage était d'une beauté remarquable, mais ses membres étaient gris et sa figure blême dénotait une grande souffrance. Comme il paraissait très seul, il attira bien vite mes sympathies, et le voyant courir d'exercice du pont bouillonnant que ébranlait le navire, je m'approchai de lui et lui tapai doucement sur l'épaule, je lui dis : « Pardonnez-moi, mon jeune ami, vous paraissez bien faible et à peine capable d'entreprendre seul ce voyage ; mais si vous avez besoin d'assistance je serai très heureux de vous aider. » Vous êtes bien bon » me répondit-il d'une voix faible, mais avec mes béquilles, qui m'aident à monter de ma cabine sur le pont pour profiter du soleil et de la brise, je n'ai besoin d'aucune assistance. Vous avez sans doute bien souffert, lui dis-je « et je présume que vous êtes affligé de rhumatismes dont l'intensité semble crier en Amérique et en Europe dans des proportions alarmantes. » C'est vrais, répondit-il, « voilà deux ans que je suis leur victime, et j'ai essayé de tout ; après avoir échoué avec les eaux de Vichy et de Carlbad mais sans résultat, et à présent je retourne à la maison pour y mourir, probablement. Je sais combien si la vie m'est conservée jusqu'à ce que j'arrivaje voudrais voir ma mère encore une fois, elle est veuve et je suis son seul enfant. »

Ces paroles si touchantes me touchèrent profondément et éveillèrent en moi des sentiments que je n'avais pas encore éprouvés jusqu'alors. Je ne trouvai rien pour lui répondre ; je restais à côté de lui, silencieux, contemplant la trace neigeuse que laissait le navire.

En restant ainsi, ma pensée se transportait à un enfant — un gamin de dix ans — le fils d'un de mes voisins qui demeurait près du consulat, et qui avait été guéri d'un cas très intense de rhumatisme par le St. Jacobs Oil ; et je me rappelai que le cambusier du vaisseau m'avait dit la veille qu'il s'était guéri d'un accès de goutte au St. Jacobs Oil avant son dernier voyage par l'usage de ce remède. Je laissai mon jeune ami et descendis trouver le cambusier. Je le trouvai en parfaite santé et mais je découvris qu'il avait une douzaine de flacons de St. Jacobs Oil dans son armoire. Comme je laissai voir ma joyeuse surprise, il m'informa que même les marins qui partaient du Havre emportaient une quantité suffisante de St. Jacobs Oil pour la durée du voyage. Aucun officier du navire ne voudrait en être dépourvu et tous les marins ne pluraient que par ce remède.

Sur ma demande, il s'empressa de m'en offrir deux flacons, et me dépêchant de remonter sur le pont, j'ai bientôt persuadé le jeune homme de se laisser emmener dans sa cabine et de me permettre d'appliquer le remède. Après avoir bien frotté ses membres avec le St. Jacobs Oil, je l'ai couché et couvert soigneusement en le priant de ne pas se lever avant d'en avoir. Dans la soirée je suis retourné dans sa cabine et j'ai trouvé dormant paisiblement et respirant sans peine. Je l'ai réveillé pour lui demander comment il se sentait. « Comme un homme nouveau », me dit-il, « je n'ai jamais éprouvé plaisir de gratitude. » Je l'ai laissé dormir encore et je puis m'étendre, ce qui m'était impossible de faire depuis plus d'une année. Je crois que je vais me lever, dès que je serai assez fort pour le faire pour voir pour lui-même. Mon cœur se confonder encore pour le St. Jacobs Oil et dans un vous serez pour le St. Jacobs Oil. » Il a appliqué St. Jacobs Oil sur son cou, son dos et toutes les parties douloureuses et le pain